



B.P. 429 27504 Pont-Audemer cedex
Tél. 02 32 41 08 15 Fax 02 32 41 24 74
E mail : info@ville-pont-audemer.fr

ARRÊTÉ DU MAIRE

ARRÊTÉ DE VOIRIE RÉGLEMENTANT LE STATIONNEMENT ET LA CIRCULATION RUE DES TEMPS MODERNES ET RUE DE LA FONDERIE POUR L'ENTREPRISE SPIE BATIGNOLLES LE FOLL TP

Le Maire de la Ville de Pont-Audemer,

VU le Code de la Route,

VU la loi n° 82.213 du 02 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes,

VU l'article L 512-1 du Code de la Sécurité Intérieure,

VU l'article 610-5 du code pénal,

VU la délibération n°0032-2026 Election du Maire,

VU la délibération n°0033-2026 Délégations exercées par le Maire au nom de la commune,

VU la demande écrite de Madame SAADI Amel représentant la société CRAM pour le compte de son prestataire l'entreprise SPIE BATIGNOLLES LE FOLL TP pour le compte de la société PACE en date du Jeudi 21 Mai 2026,

CONSIDERANT qu'il y a lieu de prendre toutes mesures utiles pour assurer la sécurité des usagers durant les travaux de déploiement du réseau de chaleur sis Rue des Temps Modernes à Pont-Audemer,

ARRETE

Article 1 : L'entreprise SPIE BATIGNOLLES LE FOLL TP est autorisée à occuper le domaine public sis **Rue des Temps Modernes** à Pont-Audemer afin de **procéder aux travaux de passage du réseau de chaleur avec tranchées et stockage des tuyaux sur zone à compter du Lundi 1er Juin 2026 et ce jusqu'au Vendredi 28 Août 2026 inclus.**

Article 2 : L'entreprise SPIE BATIGNOLLES LE FOLL TP est **autorisée à barrer la Rue de la Fonderie (sauf riverains)** et à mettre en place les alternats par feux tricolores nécessaires Rue des Temps Modernes au droit de la zone de chantier afin de permettre la réalisation des travaux décrits ci-dessus. Elle devra intervenir en deux phases comme suit (voir plans de phasage en annexe):

- **Phase 1 - Du Lundi 1er Juin 2026 au Vendredi 5 Juin 2026 : Alternat par feux tricolores du carrefour Rue de la Fonderie / Rue des Temps Modernes au carrefour magasin DARTY / Office Notarial Rue des Temps Modernes.**
- **Phase 2 - Du Lundi 8 Juin 2026 au Vendredi 28 Août 2026 : Alternat par feux**

tricolores du carrefour Route de Lisieux / Rue des Temps Modernes au carrefour Rue de la Fonderie / Rue des Temps Modernes.

Article 3 : L'entreprise SPIE BATIGNOLLES LE FOLL TP est autorisée à **neutraliser trois places de stationnement face à l'intersection Rue de la Fonderie / Rue des Temps Modernes et trois autres au plus proche du carrefour entre le magasin DARTY et l'Office Notarial** pendant toute la durée des travaux afin de stocker des matériaux.

Article 4 : La **vitesse de circulation sera limitée à 30 km/h et le stationnement sera interdit** au droit du chantier.

Article 5 : L'entreprise SPIE BATIGNOLLES LE FOLL TP devra prendre toutes les précautions nécessaires afin de protéger le domaine public et devra mettre en place la signalisation réglementaire pour la sécurité des usagers sur la zone d'intervention et ce pendant toute la durée des travaux.

Article 6 : D'après l'article R.102 du code des tribunaux administratifs, le présent arrêté peut être déféré devant le tribunal administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Il peut également faire l'objet d'un recours gracieux dans les mêmes conditions de délai.

Article 7 : Les infractions au présent arrêté seront relevées selon la réglementation en vigueur.

Article 8 : Madame la Directrice Générale de la ville de Pont-Audemer, la Police Municipale, les Sapeurs-Pompiers, le SMUR, la société PACE, l'entreprise CRAM, Madame SAADI Amel et l'entreprise SPIE BATIGNOLLES LE FOLL TP sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Article 9 : Le présent arrêté sera rendu exécutoire dès sa transmission aux intéressés.

Fait à Pont-Audemer, le 1^{er} Juin 2026

Le Maire


Alexis DARMOIS

